

CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU 5 FEVRIER 2015

Compte-rendu

ORIENTATIONS BUDGETAIRES ET PLAN LOCAL D'URBANISME

Le conseil municipal s'est réuni en mairie de Riorges, **jeudi 5 février 2015**, sous la présidence du maire Jean-Luc CHERVIN.

La convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les formes et délais prescrits par la loi. Le nombre des conseillers en exercice, au jour de la séance, était de 33 sur lesquels il y avait 26 membres présents, savoir :

Jean-Luc CHERVIN, *maire* ; Martine SCHMÜCK, Eric MICHAUD, Véronique MOUILLER, Jacky BARRAUD, Nathalie TISSIER, Nabih NEJJAR, Alain CHAUDAGNE, Stéphane JEVAUDAN, adjoints ; Bernard JAYOL, Alain ASTIER, Gilles CONVERT, Odette GRELIN, Christian SEON, Pierre BARNET, Michelle BOUCHET, Brigitte MACAUDIERE, Isabelle BERTHELOT, Thierry ROLLET, Valérie MACHON, Elodie PINSARD-BARROCAL, Andrée RICCETTI, Gérard ROY, Nicolas FAYETTE, Rémy MUCYO, Guillaume LARGERON, *conseillers municipaux*.

Absents avec excuses :

Pascale THORAL, *adjointe* ; Roland DEVIS, Nicole AZY, Nathalie MONGE, Blandine LATHUILIERE, Suzanne LACOTE, Véronique DUVERRIERE, *conseillers municipaux*.

A l'ouverture de la séance, M. le Président a déposé sur le bureau de l'assemblée, le pouvoir écrit donné à un collègue par les conseillers municipaux empêchés d'assister à la séance, de voter en leur nom, par application de l'article L 2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

NOMS DES MANDANTS	NOMS DES MANDATAIRES
Pascale THORAL	Odette GRELIN
Roland DEVIS	Eric MICHAUD
Nicole AZY	Brigitte MACAUDIERE
Nathalie MONGE	Michelle BOUCHET
Blandine LATHUILIERE	Isabelle BERTHELOT
Suzanne LACOTE	Andrée RICCETTI
Véronique DUVERRIERE	Nicolas FAYETTE

Isabelle BERTHELOT a été désignée secrétaire.

Le procès-verbal de la séance précédente du 11 décembre 2014 est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'ajouter une question à l'ordre du jour, à savoir l'adoption d'une motion de soutien de la commune au Conseil général de la Loire pour son maintien dans l'organisation territoriale.
L'assemblée donne son accord à l'unanimité.

Les questions inscrites à l'ordre du jour sont ensuite abordées.

1. ADMINISTRATION GENERALE

1.1 Décisions municipales

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'il lui a accordé, et, en cas d'absence ou d'empêchement, à la première adjointe, une délégation de pouvoirs en vertu de l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales. Ces décisions doivent être portées à la connaissance des membres du conseil municipal. Depuis la convocation à la séance du 11 décembre 2014, les décisions municipales suivantes ont été prises ; elles concernent notamment l'approbation :

- de contrats pour la téléphonie et le site internet de la ville ;
- de marchés (couche de roulement sur diverses voies, mission de conseil sur les orientations du service social, acquisition d'une tondeuse) ;
- de contrats de maintenance pour des logiciels informatiques ;
- de conventions d'occupation à titre précaire de logements dans les groupes scolaires ;
- de conventions pour des sessions de formation ;
- ainsi que l'acceptation d'une indemnité d'assurance suite à un sinistre.

L'assemblée donne acte au maire de ces décisions.

1.2 Avenant au contrat d'assurance des risques statutaires du personnel

Rapporteur : Pierre BARNET, conseiller municipal délégué aux finances et au personnel.
A la suite d'une modification du taux de cotisation pour le contrat d'assurance des risques statutaires du personnel, il est nécessaire de passer un avenant avec le prestataire.
Le conseil municipal approuve à l'unanimité cet avenant.

2. FINANCES

2.1 Débat d'orientations budgétaires 2015

Rapporteur : Pierre BARNET, conseiller municipal délégué aux finances et au personnel.
Ce débat qui concerne les communes de plus de 3 500 habitants, a été rendu obligatoire par la loi d'orientation du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la république. Il s'agit bien d'un débat et non d'un vote, qui a lieu à partir d'un rapport présentant l'exécution budgétaire de l'exercice précédent, à savoir 2014, et les perspectives pour l'année suivante : 2015.

Les constats pour l'année 2014 des analyses financières de la situation des collectivités locales font apparaître :

- une forte baisse des investissements (- 7,4 %) pour tous les niveaux de collectivités ;
- une diminution de l'épargne brute pour la 3^{ème} année consécutive (- 5,6 %) ;
- une décélération du rythme de progression des dépenses courantes (+ 2,9 % en 2014) qui reste cependant plus important que la dynamique d'évolution des recettes (+ 1,2 % en 2014).

A travers la loi de programmation des finances publiques (2014-2019), le gouvernement définit la trajectoire des finances publiques des collectivités locales en dépenses et en recettes. L'objectif de réduction du déficit public à moins de 3 % serait finalement atteint en 2017 puisque le déficit représenterait alors 2,8 % du PIB.

Le projet de loi de finances 2015 prévoit une politique de redressement des comptes et de soutien à l'emploi et à l'investissement reposant sur :

- une réduction du déficit structurel par des économies sur les dépenses permettant de ramener le déficit public sous la barre des 3 % en 2017 ;
- la mise en place du crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) et du pacte de responsabilité et de solidarité.

Les concours financiers de l'Etat passeront de 57 M€ en 2014 à 46 M€ en 2017.

A noter la réduction des concours de l'Etat aux collectivités locales ; le montant de la DGF qui était de 41 M€ en 2013, passera à 29,1 M€ en 2017.

Pour la commune de Riorges, l'écart entre les dépenses et recettes de fonctionnement est relativement stable ; il diminue légèrement en 2014. Les dépenses d'équipement sont supérieures à la moyenne de la strate en 2009 et 2010 à cause de la construction de deux gros équipements (pôle multi accueil et courts couverts). Entre 2011 et 2013, elles suivent sensiblement l'évolution de celles de la strate.

Au 31 décembre 2014, l'encours de la dette s'élèvera à 6 249 406 €. En 2012 et 2013, aucun emprunt n'a été réalisé ; en 2014 un emprunt de 588 000 € dont 88 000 € à taux zéro. La dette par habitant était de 592 € en 2013 (à comparer à la moyenne de la strate : 964 €). En 2014, elle s'est élevée à 564 €.

Les orientations budgétaires pour 2015

Les taux d'imposition seront maintenus en 2015 pour la 18^{ème} année consécutive :

- taxe d'habitation : 11,41 %
- taxe foncière sur les propriétés bâties : 27,84 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 67,26 %.

L'emprunt 2015 est estimé à 500 000 €.

Le budget de fonctionnement pour 2015 est estimé à 12 844 000 €.

Le budget d'investissement devrait s'élever à 4 565 000 €.

Les principaux projets pour 2015 sont les suivants :

Bâtiments

- réaménagement accueil de l'hôtel de ville
- aménagement du local de distribution alimentaire
- création d'un dojo
- réfection du sol du gymnase Galliéni

Environnement

- finalisation de la coulée verte Thimonnier-Donzdorf
- plantation d'alignements d'arbres
- réalisation de divers micro-paysages
- création de cheminements piétonniers

Urbanisme

- poursuite de l'effort envers le logement locatif
- révision générale du PLU et aire de valorisation de l'architecture et du patrimoine (AVAP)

Voirie

- réfection et aménagement de la rue Joseph Fouilland
- réfection de la couche de roulement de la rue Antoine Burellier

Informatique

- renouvellement matériel informatique
- affichage dynamique à l'accueil

Animation de la cité

- création d'un parcours mémoriel pour commémorer le centenaire de la première guerre mondiale en octobre-novembre
- lancement d'une étude prospective sur les besoins en termes d'équipements associatifs, culturels et socioculturels
- 30^{ème} édition de la fête des fleurs et des produits du terroir
- mise en œuvre du programme d'actions 2015 du projet éducatif local et évaluation participative de l'accueil périscolaire.

2.2 Inscription de crédits d'investissement avant le vote du BP

Rapporteur : Pierre BARNET, conseiller municipal délégué aux finances et au personnel.

Comme le prévoit la réglementation, les collectivités territoriales ont la possibilité d'engager des dépenses avant le vote du budget primitif de l'année suivante lorsque celui-ci n'a pas été adopté avant le 1^{er} janvier.

Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité pour l'ouverture de crédits avant le vote du budget primitif de 2015 pour les travaux de réfection des rues Joseph Fouilland et Antoine Burellier ainsi que pour la réfection du sol du gymnase Galliéni.

2.3 Révision du loyer Weight Watchers

Rapporteur : Nathalie TISSIER, adjointe, déléguée à la vie scolaire et à la citoyenneté.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la révision de la redevance due en contrepartie de la mise à disposition d'une salle de la maison des sociétés au profit de Weight Watchers.

2.4 Commission locale d'évaluation des charges transférées

Rapporteur : Odette GRELIN, conseillère municipale déléguée au commerce et à l'artisanat. La Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) de Roannais Agglomération a pour mission d'évaluer pour chaque commune, les transferts de compétences réalisés. Ce montant rapproché du produit de la fiscalité professionnelle perçu par les communes avant application de la fiscalité professionnelle (FPU) permet d'obtenir le montant de l'attribution de compensation revenant à chaque commune membre. A la suite de l'adoption des nouveaux statuts en juillet 2013 et de l'adoption de l'intérêt communautaire en décembre 2013, la commission s'est réunie en 2014 et a produit un rapport définitif lors de sa réunion du 11 décembre 2014.

Appelé à se prononcer, le conseil municipal approuve à l'unanimité ce rapport sachant que pour Riorges, le montant de l'attribution de compensation définitive 2014 s'élève à 2 257 552 €.

3. CADRE DE VIE-COMMERCE-ARTISANAT-DEVELOPPEMENT DURABLE

3.1 Arrêt du projet de révision générale du PLU

Rapporteur : Bernard JAYOL, conseiller municipal délégué au cadre de vie.

Le plan local d'urbanisme (PLU) approuvé le 21 octobre 2004 a été modifié et révisé plusieurs fois depuis cette date. Ce document, tel qu'il résultait de ces différentes révisions et modifications, était à remettre à jour avec les objectifs suivants :

- sa mise en cohérence avec le schéma d'agglomération ;
- sa mise en compatibilité avec le SCoT ;

- la volonté de préserver le foncier agricole et le renouvellement de la ville sur la ville ;
- la préservation de l'urbanisation du vallon du Combray ;
- des adaptations du règlement en cours ;
- la mise en conformité du zonage face au plan de prévention des risques naturels d'inondations ;
- la mise à jour de certains emplacements réservés ;
- procéder à des rectifications de zonage par rapport au PLU de 2004.

Un diagnostic territorial et environnemental a tout d'abord été effectué, puis le projet d'aménagement et de développement durable (PADD) a été élaboré et enfin les différentes pièces réglementaires ont été rédigées.

La concertation a été menée conformément à la réglementation, selon les modalités précisées dans la délibération du conseil municipal du 7 juillet 2011 qui a prescrit la révision générale du PLU.

Le projet de PLU sera transmis aux personnes publiques associées et il sera ensuite soumis à enquête publique durant un mois afin de permettre aux habitants de s'exprimer également. Appelé à se prononcer, le conseil municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable sur le bilan de la concertation et arrête le projet de PLU tel que présenté.

3.2 Plan de prévention des risques naturels prévisibles d'inondation

Rapporteur : Véronique MOUILLER, adjointe, déléguée à l'action culturelle.

L'avis des communes est sollicité sur le projet de plan de prévention des risques naturels prévisibles d'inondation (PPRNPI) de la rivière l'Oudan et de certains ruisseaux, mis en œuvre par les services de l'Etat. Ce plan traite notamment du risque d'inondation lié aux crues de l'Oudan et ses affluents. Le périmètre intègre les huit communes concernées.

Le conseil municipal émet à l'unanimité un avis favorable sur le projet de PPRNPI de l'Oudan et ses affluents.

4. PATRIMOINE-VOIRIE-RESEAUX ET DEPLACEMENTS

4.1 Marchés "aménagement accueil de l'hôtel de ville"

Rapporteur : Alain CHAUDAGNE, adjoint délégué en matière de défense et accessibilité.

Dans le cadre des travaux d'aménagement des locaux du rez-de-chaussée de l'hôtel de ville, un cahier des charges a été établi en vue de la consultation des entreprises. Lors de sa réunion du 16 janvier 2015, la commission d'appel d'offres a classé les offres et retenu les entreprises qui effectueront les travaux.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité les marchés à passer avec ces entreprises.

A noter que les travaux commenceront en avril 2015 pour une durée de trois mois durant laquelle l'accueil du public (état civil, passeport cartes d'identité, service social, affaires scolaires notamment) sera transféré au rez-de-jardin de l'hôtel de ville, côté poste.

4.2 Avenants aux marchés "aménagement de la rue de Saint-Alban"

Rapporteur : Alain ASTIER, conseiller municipal délégué à la voirie, aux réseaux et aux déplacements.

Les travaux d'aménagement de la rue de Saint-Alban au droit du parc du Prieuré sont réalisés à la suite d'une consultation lancée en juillet 2014. Au cours de l'exécution du chantier, il s'est avéré nécessaire d'ajuster la commande initiale.

Les travaux complémentaires doivent faire l'objet d'un avenant aux lots 1 et 2.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité ces deux avenants.

4.3 Programme de voirie 2015 – Demande de subvention

Rapporteur : Alain ASTIER, conseiller municipal délégué à la voirie, aux réseaux et aux déplacements.

Par délibération du 25 septembre 2014, le conseil municipal a approuvé les travaux d'aménagement sur les voiries communales rue Antoine-Burellier et route de Saint-Romain. Cependant, le projet de la route de Saint-Romain est abandonné et remplacé par l'aménagement de la rue Joseph Fouilland.

Un nouveau dossier a donc été établi et le conseil municipal décide à l'unanimité de solliciter une subvention du Conseil général de la Loire pour les travaux précités.

4.4 Gestion réseau d'eaux pluviales chemin de l'Etang

Rapporteur : Alain ASTIER, conseiller municipal délégué à la voirie, aux réseaux et aux déplacements.

La commune de Riorges a décidé de réaménager la voirie du chemin de l'Etang. Cette opération nécessite la création d'un réseau d'eaux pluviales et la reprise des branchements et grilles d'eaux pluviales ainsi que l'intervention de Roannaise de l'Eau. Cette dernière, maître d'ouvrage, réalisera l'ensemble des travaux sur cet équipement public. La commune de Riorges prendra en charge la réfection de la voirie du chemin de l'Etang.

Le réseau créé sera donc classé dans le domaine public de Roannaise de l'Eau. Sa gestion et son entretien seront assurés par Roannaise de l'Eau qui en sera propriétaire.

A cet effet, il convient de conclure une convention pour définir les conditions dans lesquelles la ville de Riorges et Roannaise de l'Eau assureront le financement des travaux de création du réseau d'eaux pluviales ainsi que la reprise des branchements et grilles d'eaux pluviales, chemin de l'Etang.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité cette convention.

5. ACTION SOCIALE-SANTE-JEUNESSE

5.1 Marchés "local de distribution alimentaire"

Rapporteur : Martine SCHMÜCK, première adjointe, déléguée à l'action sociale, la santé et la jeunesse.

Dans le cadre des travaux d'aménagement d'un local de distribution alimentaire 1231 rue de Saint-Romain, un cahier des charges a été établi en vue de la consultation des entreprises. Lors de sa réunion du 16 janvier 2015, la commission d'appel d'offres a classé les offres et retenu les entreprises qui effectueront les travaux.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité les marchés à passer avec ces entreprises.

5.2 Demande de subvention au titre de la DETR 2015

Rapporteur : Martine SCHMÜCK, première adjointe, déléguée à l'action sociale, la santé et la jeunesse.

La dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) résulte de la fusion de la dotation globale d'équipement (DGE) des communes et de la dotation de développement rural (DDR). Elle permet de financer des projets d'investissement dans les domaines économique, social, environnemental et touristique ou favorisant le développement ou le maintien des services publics en milieu rural.

Les travaux de réhabilitation d'un bâtiment municipal à aménager en local de distribution alimentaire sont susceptibles de bénéficier d'une subvention de la DETR.

Il sera demandé au conseil municipal de bien vouloir solliciter une subvention de l'Etat au titre de la DETR 2015 pour ces travaux.

6. VIE ASSOCIATIVE ET ACTION CULTURELLE

6.1 Animations culturelles municipales 1^{er} semestre 2015

Rapporteur : Véronique MOUILLER, adjointe, déléguée à l'action culturelle.

Au cours du premier semestre 2015, la programmation culturelle municipale s'articulera pour l'essentiel autour des concerts de musiques actuelles des "Mardi(s) du Grand Marais" mais accueillera également des spectacles proposés au public scolaires. Huit concerts sont prévus au premier semestre 2015 dans le cadre de la programmation municipale de musiques actuelles, "Les Mardi(s) du Grand Marais", ainsi que deux spectacles pour les écoles et un concert pour la Fête de la musique. Pour chacun des spectacles prévus, la commune a la possibilité de contracter soit avec les artistes, et par conséquent de les rémunérer directement, soit de passer par un contrat ou une convention avec un producteur de spectacles, employeurs des artistes, dont le statut peut être associatif ou commercial. Elle peut également s'associer à de telles structures en passant des contrats de coproduction pour l'organisation d'une manifestation précise.

Le conseil municipal autorise à l'unanimité le maire à signer les contrats et conventions à intervenir en vue de l'organisation des spectacles programmés au 1^{er} semestre 2015.

6.2 Mise à disposition de locaux scolaires

Rapporteur : Nathalie TISSIER, adjointe, déléguée à la vie scolaire et à la citoyenneté.

Dans le cadre de l'accueil de loisirs sans hébergement mis en œuvre durant les vacances scolaires par le centre social de Riorges et pour permettre d'accueillir l'ensemble du public dans les meilleures conditions possibles, il convient de délocaliser une partie de cet accueil dans les locaux du groupe scolaire de Beaucueil.

De façon à préciser les modalités de mise en œuvre et de suivi de cette mise à disposition de locaux scolaires durant les vacances, une convention doit être rédigée, reprenant les dispositions générales, celles relatives à la sécurité ainsi que les dispositions particulières et financières.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité cette convention.

6.3 Mise à disposition d'équipements municipaux – Bi-cross

Rapporteur : Eric MICHAUD, adjoint, délégué à la vie associative et au sport.

Par délibération du 21 mars 2013, le conseil municipal a approuvé une convention de mise à disposition, pour une durée de six ans, d'un terrain aménagé pour la pratique du bi-cross, au bénéfice de l'association Bi-cross Club de Riorges. A la suite de la création de l'Union BMX du Roannais dont le Bi-cross Club est membre fondateur aux côtés de la section BMX du CR4C, il convient de repréciser par un avenant à la convention initiale, les conditions d'utilisation des équipements mis à disposition par la commune.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité cet avenant.

7. PERSONNEL COMMUNAL

7.1 Mutualisation des services santé-sécurité-prévention

Rapporteur : Pierre BARNET, conseiller municipal délégué aux finances et au personnel.

Roannais Agglomération a engagé en 2013, une démarche mutualisée de management de la santé et de la sécurité soutenue par le Fonds national de prévention (FNP) et formalisée par une charte signée par les entités parties prenantes : Le Coteau, Mably, Riorges, Roanne, Roannaise de l'Eau et Roannais Agglomération. Ce service commun a permis notamment la mise à jour des documents uniques, la constitution et la mobilisation d'un réseau des assistants de prévention et relais sécurité, des aménagements de postes, des reclassements...

Afin de bénéficier d'une nouvelle subvention du FNP, un nouveau projet s'inscrivant dans les priorités du programme d'actions 2014-2017 a été élaboré.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve l'engagement de Riorges dans la démarche santé et sécurité au travail portée par le service commun constitué par Roannais

Agglomération et autorise le dépôt par ce dernier, d'un dossier de demande de subvention auprès du FNP.

7.2 Taux de promotion pour les avancements de grade

Rapporteur : Pierre BARNET, conseiller municipal délégué aux finances et au personnel.
Par délibérations des 7 juin et 18 décembre 2007, le conseil municipal avait conservé des taux de promotion restrictifs pour les avancements de grade au sein de la collectivité. Il ressort aujourd'hui que ces ratios de promotion promus/promouvables sont très contraignants et pour certains grades, trop rigides.
Il est donc proposé de fixer le taux de promotion à 100 %, sachant que le choix s'effectuera, comme dans l'ancien dispositif, sur des critères de compétence, de manière de servir.
Le conseil municipal, à l'unanimité, valide et entérine ces propositions.

8. VŒUX ET MOTIONS

8.1 Motion de soutien de la commune au Conseil Général de la Loire pour son maintien dans l'organisation territoriale

Considérant la Constitution du 4 octobre 1958 créant un titre spécifique consacré aux collectivités territoriales ;

Considérant les lois de décentralisation du 2 mars 1982, du 6 février 1992, du 4 février 1995, 25 juin 1999, 12 juillet 1999 et du 28 mars 2003 ;

Considérant que la modernisation de l'organisation territoriale est un véritable enjeu pour les années à venir dans le sens de la clarification de l'action publique locale, indispensable afin de rendre plus lisible pour les citoyens les actions qu'elle mène mais qu'elle ne saurait néanmoins être entreprise au prix de la disparition des services publics départementaux de proximité ; cela doit se faire en tenant compte des compétences des attentes de nos territoires ;

Considérant que l'ensemble des éléments portés à la connaissance des élus ne répond pas à l'enjeu d'un effort significatif en matière d'équité et de péréquation ;

Considérant que la suppression du Conseil Général ferait peser un risque majeur sur les services publics départementaux de proximité avec l'émergence d'un puissant facteur de délitement des politiques localement mises en œuvre dans le cadre des solidarités envers les plus fragiles : petite enfance, personnes âgées, handicapées, en insertion... ;

Considérant que de la protection maternelle et infantile à la vie scolaire des collégiens, le sport et la culture pour tous, le Conseil Général peut renforcer un environnement éducatif favorisant l'égalité des chances et l'épanouissement humain ; il contribue à l'aménagement solidaire du territoire, de la ville aux bourgs et aux villages ;

Considérant que les conséquences sociales sur les agents publics transférés d'une administration à l'autre et parfois obligés de quitter leurs communes seraient majeures et coûteuses ;

Le conseil municipal, à la majorité absolue (30 voix pour et 3 abstentions) :

1. demande le retrait du projet de loi portant nouvelle organisation territoriale de la République qui produit de la confusion et de l'incertitude ;
2. exige l'organisation d'un large débat public associant collectivités territoriales, élus et citoyens ;
3. s'oppose fermement à la suppression du Conseil Général ;
4. réaffirme son attachement aux services départementaux et à l'action de ses agents ;
5. rappelle le rôle essentiel du Conseil Général de la Loire en matière d'équité territoriale, de soutien aux services publics de proximité et au maintien de l'ingénierie publique ;

6. appelle à la prise de conscience des habitants, des associations, des représentants du monde économique, social, de la santé et organismes professionnels pour s'associer à cette démarche.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures.

Le Maire
Jean-Luc CHERVIN